



Lancement des Prêts participatifs Grand Est : Une solution concrète pour les projets d'avenir des entreprises

Ce mardi 4 octobre 2022, Jean Rottner, Président de la Région Grand Est, Alain Godard, Directeur Général du Fonds Européen d'Investissement, Bruno Deletré, Président du directoire de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, Thomas Dutot, Directeur des réseaux spécialisés du Crédit Agricole Alsace Vosges et Marc Thirion, Directeur du Réseau Entreprises de la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne, ont signé un accord déclenchant la mise en œuvre des premiers Prêts Participatifs Grand Est. Il s'agit d'une solution de financement concrète permettant aux entreprises d'accéder à une ressource financière de long terme pour réaliser leurs projets de développement et entrevoir un avenir plus durable.

C'est dans le cadre du Business Act Grand Est qu'a été décidée la création d'un fonds de garantie. A l'heure où la crise sanitaire et ses conséquences ont eu un lourd tribut sur l'activité des entreprises du Grand Est, la Région a suscité la constitution de ces prêts, assimilés à des « quasi fonds propres » en y investissant jusqu'à 66,7 millions d'euros.

Ce dispositif permet aux banques participantes de déployer un montant prévisionnel qui pourrait atteindre 375 millions d'euros de prêts participatifs de long terme en faveur des TPE et PME du territoire, tout en bénéficiant de la garantie gratuite apportée par la Région via le Fonds Européen d'Investissement (FEI).

Cet engagement constitue une étape déterminante dans la mobilisation d'un capital de confiance et de croissance pour les entreprises régionales. En cela, il permet d'accélérer efficacement la relance de l'économie et de l'emploi sur le territoire. En concertation avec la Fédération Bancaire Française du Grand Est, ces prêts sont distribués en agence bancaire et centres d'affaires, et accordés par les banques qui s'appuient selon un cahier des charges co-construit.

« Bâti avec la place bancaire, ce fonds est une réponse concrète au besoin de croissance des petites et moyennes entreprises. Malgré un contexte toujours incertain, ce dispositif de financement doit permettre à nos entreprises d'entrevoir un avenir plus serein. Aujourd'hui et plus que jamais, c'est de notre devoir et de notre responsabilité de les aider à trouver des solutions accessibles et sur le long terme ! », s'est exprimé **Jean Rottner**.

Par l'intermédiaire de son Directeur Général, **Alain Godard**, le FEI précise : « Ce partenariat constitue non seulement une première collaboration entre le FEI et la Région mais il s'agit aussi et surtout d'offrir aux entrepreneurs du Grand Est les meilleures conditions de financement possibles pour leurs investissements productifs de reprise ».

Les prêts ont ainsi vocation à financer un projet de croissance ou de développement post-crise de la Covid-19. Ils offrent un différé d'amortissement de deux ans minimum et une maturité minimale de sept ans. Le montant du financement est limité à 500 000 euros et le taux d'intérêt ne dépasse pas 3,5% ou Euribor + 4 %¹. Le dispositif de Prêts Participatifs Grand Est apparaît très complémentaire aux mesures engagées par l'Etat, telles que le Prêt Garanti par l'Etat « Résilience » ou encore les Prêts et Obligations Relances, qui ont vocation à répondre aux entreprises ayant des besoins financiers plus importants.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt a notamment été lancé en 2021 auprès de l'ensemble des établissements bancaires. Parmi les banques ayant répondu, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, le Crédit Agricole et la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne, peuvent dès aujourd'hui déployer une première tranche comprise entre 170 millions d'euros et 250 millions d'euros sur une enveloppe globale pouvant atteindre 375 millions d'euros. Dans

¹ Le taux Euribor est un indice de référence du marché monétaire de la zone euro. Il s'agit du taux moyen pratiqué par les banques européennes pour se prêter de l'argent. Le taux des Prêts Participatifs Grand Est sont indexés à l'évolution du taux Euribor.



le contexte actuel, les entreprises de la Région vont bénéficier de financements garantis à hauteur de 80 % à des conditions attractives.

« *La Caisse d'Épargne Grand Est Europe, fidèle à ses valeurs historiques d'utilité et à son rôle d'accompagnement des acteurs économiques du Grand Est, est très heureuse de s'associer à la Région pour le lancement du Prêt Participatif Grand Est, spécifiquement conçu par la Région avec les acteurs bancaires* », indique **Bruno Deletré**, président du directoire de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe. « *Dans un environnement macroéconomique complexe, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe souligne également tout l'intérêt de ce dispositif, qui va permettre de soutenir les Entreprises et les Professionnels de la région pour financer leurs projets de croissance* », précise-t-il.

« *Notre ADN de banque coopérative est de soutenir l'économie régionale et d'accompagner nos clients dans leur développement. Nous sommes fiers aujourd'hui d'être le partenaire de la Région Grand Est pour la distribution du « Prêt Participatif Grand Est » à destination des petites et moyennes entreprises. Cet outil parfaitement adapté au contexte actuel leur permettra de poursuivre leur croissance, avec notamment des charges de remboursement allégées les premières années.* », s'est exprimé **Marc Thirion**, Directeur du Réseau Entreprises et Financements spécialisés de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.

« *Premier financeur de l'économie française, le Crédit Agricole accompagne l'ensemble de ses clients, et notamment les entreprises de toute taille dans leur développement. Dans le cadre de la relance, les Caisses régionales du Grand Est restent ainsi mobilisées auprès de la Région pour soutenir les entreprises impactées par le contexte actuel afin de les aider à construire les conditions de leur rebond* » souligne **Gérald Grégoire**, Directeur général du Crédit Agricole Alsace Vosges. « *Notre objectif commun : accompagner le développement économique du territoire. Ce dispositif de prêts participatifs régional contribuera à financer la croissance des entreprises à potentiel du territoire en renforçant leur structure financière. Il sera le carburant d'un redémarrage voire d'un développement plus rapide des entreprises. La co-construction, avec la Région et le FEI, de ce dispositif fondé sur un principe d'efforts partagés et de soutien, permettra de faire de cette relance un succès* », se réjouit-il.